

# MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 22 février 2019

Sous la présidence de Monsieur Jean CONREAUX, maire

### Nombre de membres en exercice : 22

**Etaient présents** : Robert ETIENNE - Alain JEANNE- Andrée REYMOND – Martine GARNIER - François VALBON – Gérard SEMIOND - Philippe SEMIOND – Eric PRAT – Olivier BROUMAUULT – François CRUMIERE - Maixent CLERET de LANGAVANT – Patrice du PUY de CLINCHAMPS

**Absents excusés** : Gérard MOUTIER - Mélanie DUSSOL - Jean-Michel CLOUET - Elodie SEMIOND - Sandrine CARPENTIER – Franck SIAD

**Procurations** : Jean-Lin PAUL à Patrice du PUY de CLINCHAMPS – Rémi MOUGIN à Jean CONREAUX – Alice GRANET à Robert ETIENNE

**Monsieur Alain JEANNE a été nommé secrétaire.**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 55.

***Les délibérations mentionnées ci-dessous sont consultables en mairie de Vallouise-Pelvoux***

### Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### Délibérations

***Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle.***

### **Délibération n°1 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget général (Comptabilité M14)**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 14 telle qu'elle ressort des Comptes Administratifs 2018 présentés par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2018 BUDGET PRINCIPAL (M 14)						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté				160 968,13	0,00	160 968,13
Opérations de l'exercice	2 265 258,23	2 838 590,80	1 190 054,64	1 090 546,39	3 455 312,87	3 929 137,19
<b>TOTAUX</b>	<b>2 265 258,23</b>	<b>2 838 590,80</b>	<b>1 190 054,64</b>	<b>1 251 514,52</b>	<b>3 455 312,87</b>	<b>4 090 105,32</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>573 332,57</b>		<b>61 459,88</b>		<b>634 792,45</b>
Restes à réaliser			1 178 184,04	674 383,82	1 178 184,04	674 383,82
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 265 258,23</b>	<b>2 838 590,80</b>	<b>2 368 238,68</b>	<b>1 925 898,34</b>	<b>4 633 496,91</b>	<b>4 764 489,14</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>573 332,57</b>		<b>-442 340,34</b>		<b>130 992,23</b>

***Délibération adoptée par deux abstentions et treize voix pour***

**Délibération n°2 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget annexe de l'eau (Comptabilité M49)**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 49 (budget annexe de l'eau), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2018 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

<b>CA 2018 BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU (M 49)</b>						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté		75 000,00		451 106,30	0,00	526 106,30
Opérations de l'exercice	374 570,99	296 417,91	57 296,20	144 575,80	431 867,19	440 993,71
<b>TOTAUX</b>	<b>374 570,99</b>	<b>371 417,91</b>	<b>57 296,20</b>	<b>595 682,10</b>	<b>431 867,19</b>	<b>967 100,01</b>
Résultats de clôture	-3 153,08			538 385,90		535 232,82
Restes à réaliser			537 067,19		537 067,19	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>374 570,99</b>	<b>371 417,91</b>	<b>594 363,39</b>	<b>595 682,10</b>	<b>968 934,38</b>	<b>967 100,01</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-3 153,08</b>			<b>1 318,71</b>		<b>-1 834,37</b>

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°3 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget annexe des remontées mécaniques (Comptabilité M43)**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 43 (budget annexe des remontées mécaniques), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2018 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

<b>CA 2018 BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIQUES (M 43)</b>						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté		61 389,48		154 423,02	0,00	215 812,50
Opérations de l'exercice	405 670,06	456 232,20	2 668 042,45	4 314 632,08	3 073 712,51	4 770 864,28
<b>TOTAUX</b>	<b>405 670,06</b>	<b>517 621,68</b>	<b>2 668 042,45</b>	<b>4 469 055,10</b>	<b>3 073 712,51</b>	<b>4 986 676,78</b>
Résultats de clôture		111 951,62		1 801 012,65		1 912 964,27
Restes à réaliser			914 856,78		914 856,78	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>405 670,06</b>	<b>517 621,68</b>	<b>3 582 899,23</b>	<b>4 469 055,10</b>	<b>3 988 569,29</b>	<b>4 986 676,78</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>111 951,62</b>		<b>886 155,87</b>		<b>998 107,49</b>

***Délibération adoptée par deux abstentions et treize voix pour***

**Délibération n°4 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (Comptabilité M4)**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 4 (budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2018 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

<b>CA 2018 BUDGET ANNEXE CAMPING ET PISCINE DU FREYSSINET (M 4)</b>						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté		3 902,84		28 018,06	0,00	31 920,90
Opérations de l'exercice	50 811,81	55 887,91	8 183,54	8 725,85	58 995,35	64 613,76
<b>TOTAUX</b>	<b>50 811,81</b>	<b>59 790,75</b>	<b>8 183,54</b>	<b>36 743,91</b>	<b>58 995,35</b>	<b>96 534,66</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>8 978,94</b>		<b>28 560,37</b>		<b>37 539,31</b>
Restes à réaliser			28 560,37		28 560,37	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>50 811,81</b>	<b>59 790,75</b>	<b>36 743,91</b>	<b>36 743,91</b>	<b>87 555,72</b>	<b>96 534,66</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>8 978,94</b>		<b>0,00</b>		<b>8 978,94</b>

**Délibération adoptée par une voix contre et quatorze voix pour**

**Délibération n°5 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget annexe du camping d'Ailefroide (Comptabilité M4)**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 4 (budget annexe du camping d'Ailefroide), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2018 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

<b>CA 2018 BUDGET ANNEXE CAMPING D'AILEFROIDE (M 4)</b>						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté		54 806,73		82 736,10	0,00	137 542,83
Opérations de l'exercice	132 926,26	88 851,19	5 044,70	28 878,44	137 970,96	117 729,63
<b>TOTAUX</b>	<b>132 926,26</b>	<b>143 657,92</b>	<b>5 044,70</b>	<b>111 614,54</b>	<b>137 970,96</b>	<b>255 272,46</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>10 731,66</b>		<b>106 569,84</b>		<b>117 301,50</b>
Restes à réaliser			106 569,84		106 569,84	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>132 926,26</b>	<b>143 657,92</b>	<b>111 614,54</b>	<b>111 614,54</b>	<b>244 540,80</b>	<b>255 272,46</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>10 731,66</b>		<b>0,00</b>		<b>10 731,66</b>

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Monsieur Le Maire réintègre la séance**

**Délibération n°6 : Approbation des comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes**

Après s'être assuré que Madame la Receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver les comptes de gestion.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°7 : Affectation des résultats de fonctionnement 2018 du budget principal et des budgets annexes**

Après l'approbation des Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2018, monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter les résultats des sections de fonctionnement comme suit :

- **Le résultat de fonctionnement du budget principal M 14 d'un montant de 573 332.57 €** est affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe M 49 service de l'eau d'un montant de - 3 153.08 €** est reporté en section d'exploitation à l'article D 002 « déficit d'exploitation reporté » ;
- **L'excédent de la section d'exploitation du budget annexe M 43 remontées mécaniques (M 43) d'un montant de 111 951.62 €**, est affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe M 4 camping et de la piscine du Freyssinet d'un montant de 8 978.94 €** est reporté en totalité en section d'exploitation à l'article R 002 « excédent de fonctionnement reporté » ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe M 4 camping d'Ailefroide d'un montant de 10 731.66 €**, est affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°8 : Attribution d'une indemnité de conseil à la receveuse municipale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'aux termes de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant création de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Collectivités Locales, une nouvelle délibération doit être prise à chaque renouvellement de Conseil ou de Comptable. Monsieur le Maire propose donc au conseil de délibérer sur l'indemnité de conseil allouée à la comptable du Trésor au taux de 80 % calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

***Délibération adoptée par quatre voix contre et douze voix pour***

**Délibération n°9 : Construction d'un télésiège 4 places à pinces fixes : signature de l'avenant n°1 avec le Groupement SAS Allamanno – Olive Travaux**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération de remplacement du télésiège de la Crête par un télésiège 4 places à pinces fixes avec tapis d'embarquement, et par délibération en date du 28 mars 2018, le conseil l'a autorisé à signer un marché de travaux pour le lot n° 2 « Terrassement des zones de départ et d'arrivée et raccordement aux pistes existantes » avec le groupement SAS ALLAMANNO - OLIVE TRAVAUX pour un montant de 195 908.53 € HT (235 090.21 € TTC). Monsieur le Maire expose que l'exécution des travaux a donné lieu à des sujétions techniques imprévues sur les prestations réalisées par le groupement, conduisant à une moins-value nette d'un montant total de - 6 142.85 € HT (- 7 371.42 € TTC) et nécessitant la signature d'un avenant. Le projet d'avenant détaille les plus et moins-values appliquées à ce marché et indique le nouveau montant du marché du groupement ALLAMANNO - OLIVE TRAVAUX (189 765.66 € HT, soit 227 718.79 € TTC).

***Délibération adoptée par trois abstentions et treize voix pour***

**Délibération n°10 : Signature d'une convention financière avec le SyME 05 relative à la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'effacement de réseaux et de mise en place d'un éclairage public dans le cadre du projet « sécurisation du poste oratoire »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31 mai 2017, le conseil a approuvé la conclusion de convention financière n° C 142483 avec le SyME 05, portant sur la première tranche de travaux d'enfouissement d'un réseau électrique basse tension et d'un réseau téléphonique, et de mise en place d'infrastructures d'éclairage public, réalisés à l'occasion de la sécurisation d'une ligne électrique aérienne. Cette opération s'intégrait dans le cadre du projet de sécurisation du poste « Oratoire » situé au lieudit La Dévière, dont l'exécution était prévue en deux tranches de travaux ; cette seconde convention, porte sur la seconde tranche de travaux et précise les modalités de la participation financière de la commune à ces travaux et le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre perçus par le SyME 05.

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire que la participation financière de la commune à cette deuxième tranche est estimée au total à 39 754.10 €, plafonnée à 43 729.51 €.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°11 : Signature d'un avenant à la convention financière conclue avec le SyME 05 relative à des travaux d'effacement de réseaux et de mise en place d'un éclairage public dans le cadre du projet « sécurisation du poste Sarret »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31 mai 2017, le conseil a approuvé la conclusion de convention financière n° C 17046 avec le SyME 05, portant sur des travaux d'enfouissement d'un réseau électrique basse tension et d'un réseau téléphonique, et de mise en place d'infrastructures d'éclairage public, réalisés à l'occasion de l'enfouissement d'un poste électrique au lieudit « Le Sarret ». Monsieur le Maire rappelle pour mémoire que la participation

*Compte rendu du Conseil Municipal*

*22 février 2019*

financière de la commune à cette opération était estimée au total à 46 532,00 €, plafonnée à 51 185,20 €. Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion des études de projet réalisées par le SyME 05, la décomposition financière des travaux envisagés a été modifiée. En conséquence, le SyME 05 propose à la commune de conclure un avenant à la convention financière originale intégrant ces modifications. Monsieur le Maire indique que ces modifications conduisent à une participation financière de la commune estimée au total à 46 881,29 €, plafonnée à 51 569,42 €.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°12 : Signature d'une convention portant servitude de submersion sur la parcelle n°175 B 1383 avec EDF – reprise de la délibération n°11 du 30 septembre 2015**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 septembre 2015, le conseil municipal de la commune historique de Vallouise a approuvé la signature d'une convention portant constitution d'une servitude de submersion sur la parcelle cadastrale n° 175 B 1383, au profit d'Electricité De France. Monsieur le Maire rappelle que la concession de cette servitude s'inscrivait dans le cadre d'un échange de parcelles et de droits de riveraineté relevant du domaine privé communal, contre des parcelles appartenant à Electricité De France situées sur l'emprise du camping des Chambonnettes. Monsieur le Maire expose que l'acte authentique portant sur cette servitude de submersion n'ayant pas fait l'objet d'une formalisation, par l'étude notariale mentionnée dans la délibération du 30 septembre 2015, Electricité De France sollicite le transfert de celui-ci à l'étude notariale gérant habituellement ses dossiers fonciers. En conséquence, monsieur le Maire demande au conseil de reprendre les termes de la délibération du 30 septembre 2015, afin de confier à l'étude notariale chargée de gérer les intérêts d'Electricité De France le soin d'établir l'acte se rapportant à cette servitude.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°13 : Position du Conseil municipal de Vallouise-Pelvoux sur le transfert à la Communauté de Communes de la compétence en matière d'eau potable**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les dispositions de l'article premier de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu, en conséquence, que le conseil municipal se positionne sur la question du transfert immédiat à l'intercommunalité de la compétence en matière d'eau potable et demande au conseil de s'opposer au transfert immédiat de la compétence en matière d'eau potable à la communauté de communes du Pays des Ecrins.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°14 : Actualisation du tableau des effectifs des agents de la commune de Vallouise-Pelvoux**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 6 du 7 novembre 2018, le conseil municipal a actualisé le tableau des effectifs des agents communaux suite à la création de la commune nouvelle. Monsieur le Maire expose qu'à la suite de divers mouvements du personnel, il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de pouvoir procéder aux remplacements pour congés de maladie, demande de mise en disponibilité et démission d'agents prévus pour l'année 2019. En conséquence monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs arrêté à la date du 22 février 2019.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°15 : Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR 2019 et du Département des Hautes-Alpes pour la réalisation de la phase préliminaire à la construction de l'école de la commune nouvelle**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la création de la commune nouvelle VALLOUISE-PELVOUX, la commune a initié une réflexion portant sur la création d'une école sur un même site afin de répondre aux normes actuelles, tant sur le plan technique que pédagogique.

Par ailleurs, la remise aux normes et la réhabilitation de ces bâtiments, âgés de plus d'un siècle, en vue d'y poursuivre une activité éducative s'avère aujourd'hui inenvisageable.

Pour ces raisons, le conseil municipal a décidé de s'orienter vers la construction d'une nouvelle école, qui pourrait le cas échéant avoir vocation à devenir dans le futur une école de vallée.

Le montant estimatif de la phase préliminaire s'élève à 175 531,65 € HT, soit 210 637,98 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (30 %) et du Département des Hautes-Alpes au titre de la cohésion sociale (40 %)

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 55.**

*Compte rendu du Conseil Municipal  
22 février 2019*